Gouvernance des Produits MiFID II / Marché Cible : contreparties éligibles et clients professionnels uniquement - Uniquement pour les besoins du processus d'approbation du produit du producteur, l'évaluation du marché cible des Titres, en prenant en compte les cinq catégories mentionnées au paragraphe 19 des lignes directrices publiées par l'Autorité Européenne des Marchés Financiers le 3 août 2023, a mené à la conclusion que : (i) le marché cible des Titres comprend les contreparties éligibles et clients professionnels uniquement, tels que définis par la Directive 2014/65/UE (telle que modifiée, **MiFID II**) ; et (ii) tous les canaux de distribution des Titres à des contreparties éligibles ou à des clients professionnels sont appropriés. Toute personne qui par la suite, offre, vend ou recommande les Titres (un **distributeur**) devrait prendre en compte l'évaluation du marché cible réalisée par le producteur. Cependant un distributeur soumis à MiFID II est tenu de réaliser sa propre évaluation du marché cible des Titres (en retenant ou en affinant l'évaluation du marché cible faite par le producteur) et de déterminer les canaux de distributions appropriés.

Conditions Définitives en date du 18 juillet 2025

AGENCE FRANCE LOCALE

Identifiant d'entité juridique (IEJ)* : *969500NMI4UP00IO8G47

Programme d'émission de titres de créance

(*Euro Medium Term Note Programme*)

de 20.000.000.000 d'euros

Faisant l'objet d'un mécanisme de garanties à première demande consenties par l'Agence France Locale – Société Territoriale et par les membres du Groupe Agence France Locale

SOUCHE No : 65

TRANCHE No : 1

Emission de 20.000.000 d'euros de titres portant intérêt à taux variable et venant à échéance le 20 décembre 2036

Prix d'Emission : 100 %

COMMERZBANK

PARTIE A

CONDITIONS CONTRACTUELLES

Le présent document constitue les Conditions Définitives relatives à l'émission des titres de créance décrits ci-dessous (les **Titres**) et contient les termes définitifs des Titres. Les présentes Conditions Définitives complètent le prospectus de base du 25 juin 2025 (approuvé par l'Autorité des marchés financiers (l'**AMF**) sous le n°25-236 en date du 25 juin 2025) relatif au Programme d'émission de Titres de l'Emetteur de 20.000.000.000 d'euros, qui constitue un prospectus de base (le **Prospectus de Base**) pour les besoins du Règlement (UE) 2017/1129 du Parlement européen et du Conseil du 14 juin 2017, tel que modifié (le **Règlement Prospectus**). Les Conditions Définitives et le Prospectus de Base constituent ensemble un prospectus (le **Prospectus**) pour les besoins du Règlement Prospectus, et doivent être lues conjointement avec celui-ci tel que complété. Les termes utilisés ci-dessous ont la signification qui leur est donnée dans le Prospectus de Base. Les Titres seront émis selon les modalités des présentes Conditions Définitives associées au Prospectus de Base. Les présentes Conditions Définitives et le Prospectus de Base sont (a) publiés sur les sites internet (i) de l'AMF (www.amf-france.org) et (ii) de l'Emetteur (https://www.agence-france-locale.fr/), et (b) disponibles aux heures habituelles d'ouverture des bureaux, au siège social de l'Emetteur et aux bureaux désignés du (des) Agent(s) Payeur(s) auprès desquels il est possible d'en obtenir copie.

1.		**Emetteur :**	Agence France Locale
2.		**Garants :**	Agence France Locale - Société Territoriale Plafond Individuel de la Garantie ST : 29.839.000 € La liste des Membres du Groupe Agence France Locale ayant souscrit un crédit d'une durée initiale supérieure à 364 jours est disponible sur https://www.agence-france-locale.fr/app/uploads/2023/01/afl-montant-garantie-membres-10.pdf
3.	(a)	**Souche :**	65
	(b)	**Tranche :**	1
4.		**Devise(s) Prévue(s) :**	Euro (**€**)
5.		**Montant Nominal Total :**	
	(a)	**Souche :**	20.000.000 €
	(b)	**Tranche :**	20.000.000 €
6.		**Prix d'émission :**	100 % du Montant Nominal Total
7.		**Valeur(s) Nominale(s) Indiquée(s) :**	100.000 €
8.	(a)	**Date d'Emission :**	22 juillet 2025
	(b)	**Date de Début de Période d'Intérêts :**	Date d'Emission
9.		**Date d'Echéance :**	20 décembre 2036

10.	**Base d'Intérêt :**		Taux Variable de EURIBOR 3 mois + 0,85 % (autres détails indiqués ci-dessous)
11.	**Base de remboursement :**		Sous réserve de tout rachat et annulation ou remboursement anticipé, les Titres seront remboursés à la Date d'Echéance à 100 % de leur montant nominal.
12.	**Changement de Base d'Intérêt :**		Sans Objet
13.	**Options de remboursement au gré de l'Emetteur/des Titulaires :**		Sans Objet
14.	(a)	**Rang de créance des Titres :**	Senior préféré au sens de l'article L. 613-30-3-I-3° du Code monétaire et financier
	(b)	**Date d'autorisation de l'émission des Titres :**	Décision du Directoire de l'Emetteur en date du 5 décembre 2024
15.	**Méthode de distribution :**		Non-syndiquée

STIPULATIONS RELATIVES AUX INTERETS (LE CAS ECHEANT) A PAYER

16.	**Stipulations relatives aux Titres à Taux Fixe :**		Sans Objet
17.	**Stipulations relatives aux Titres à Taux Variable :**		Applicable
	(a)	Période(s) d'Intérêts/ Date de Période d'Intérêts Courus :	La période commençant à la Date d'Emission (incluse) et finissant à la Première Date de Paiement du Coupon (exclue) ainsi que chaque période suivante commençant à une Date de Paiement du Coupon (incluse) et finissant à la Date de Paiement du Coupon suivante (exclue), jusqu'à la Date d'Echéance (exclue).
	(b)	Date(s) de Paiement du Coupon :	20 mars, 20 juin, 20 septembre et 20 décembre de chaque année à compter de la Première Date de Paiement du Coupon (incluse) et jusqu'à la Date d'Echéance (incluse), étant précisé qu'il y aura un premier coupon court payable à la Première Date de Paiement du Coupon pour la Période d'Intérêts allant de la Date d'Emission (incluse) à la Date de Paiement du Coupon tombant le (ou aux alentours du) 20 septembre 2025.
	(c)	Première Date de Paiement du Coupon :	20 septembre 2025
	(d)	Convention de Jour Ouvré :	Convention de Jour Ouvré Suivant Modifié
	(e)	Centre(s) d'Affaires (Article 5.1) :	T2

(f)	Méthode de détermination du (des) Taux d'Intérêt :	Détermination du Taux sur Page Ecran
(g)	Partie responsable du calcul du (des) Taux d'Intérêt et du (des) Montant(s) de Coupon (si ce n'est pas l'Agent de Calcul) :	Sans Objet
(h)	Détermination du Taux sur Page Ecran (Article 5.3(c)(iii)) :	
	• Référence de Marché :	EURIBOR 3 mois plus la Marge
	• Page Ecran :	Reuters EURIBOR01
	• Heure de Référence :	11h00, heure de Bruxelles
	• Date(s) de Détermination du Coupon :	2 Jours Ouvrés T2 avant le premier jour de chaque Période d'Intérêts
	• Source principale pour le Taux Variable :	Page Ecran
	• Banques de Référence (si la source principale est « Banques de Référence ») :	Sans Objet
	• Place Financière de Référence :	Sans Objet
	• Montant Donné :	Sans Objet
	• Date de Valeur :	Sans Objet
	• Durée Prévue :	Sans Objet
	• Coefficient Multiplicateur :	Sans Objet
(i)	Détermination FBF (Article 5.3(c)(i)) :	Sans Objet
(j)	Détermination ISDA (Article 5.3(c)(ii)) :	Sans Objet
(k)	Marge(s) :	+ 0,85 % par an
(l)	Taux d'Intérêt Minimum :	Zéro (0)
(m)	Taux d'Intérêt Maximum :	Sans Objet
(n)	Méthode de Décompte des Jours (Article 5.1) :	Exact/360

18.	**Stipulations relatives aux Titres à Taux Fixe/Taux Variable :**	Sans Objet
19.	**Stipulations relatives aux Titres à Coupon Zéro :**	Sans Objet

STIPULATIONS RELATIVES AU REMBOURSEMENT

20.	**Option de remboursement au gré de l'Emetteur :**	Sans Objet
21.	**Option de remboursement au gré des Titulaires :**	Sans Objet
22.	**Montant de Remboursement Final pour chaque Titre :**	100.000 € par Titre de Valeur Nominale Indiquée de 100.000 €
23.	**Montant de Versement Echelonné :**	Sans Objet
24.	**Montant de Remboursement Anticipé**	
	(a) Montant(s) de Remboursement Anticipé pour chaque Titre payé(s) lors du remboursement pour des raisons fiscales (Article 6.6), pour illégalité (Article 6.9) ou en cas d'Exigibilité Anticipée (Article 9) :	Conformément aux Modalités
	(b) Remboursement pour des raisons fiscales à des dates ne correspondant pas aux Dates de Paiement du Coupon (Article 6.6) :	Oui
	(c) Coupons non échus à annuler lors d'un remboursement anticipé (Titres Matérialisés exclusivement (Article 7.2(b)) :	Sans Objet

STIPULATIONS GENERALES APPLICABLES AUX TITRES

25.	**Forme des Titres :**	Titres Dématérialisés
	(a) Forme des Titres Dématérialisés :	au porteur
	(b) Établissement Mandataire :	Sans Objet
	(c) Certificat Global Temporaire :	Sans Objet
26.	**Place(s) Financière(s) (Article 7.7) :**	T2
27.	**Talons pour Coupons futurs ou Reçus à attacher à des Titres Physiques (et dates auxquelles ces Talons arrivent à échéance) :**	Sans Objet

28.	**Stipulations relatives aux redénominations, aux changements de valeur nominale et de convention :**	Sans Objet
29.	**Stipulations relatives à la consolidation :**	Sans Objet
30.	**Masse (Article 11) :**	Le nom et les coordonnées du Représentant titulaire de la Masse sont : DIIS GROUP 12, rue Vivienne 75002 Paris France Le Représentant de la Masse percevra une rémunération de 450 euros par an au titre de ses fonctions.
31.	**Exclusion de la possibilité de demander les informations permettant l'identification de titulaires telle que prévue à l'Article 1.1(a) :**	Applicable
32.	**Possibilité de conserver les Titres conformément à l'Article 6.7 :**	Applicable
33.	**Conversion en euros :**	Sans Objet

RESPONSABILITÉ

L'Emetteur accepte la responsabilité des informations contenues dans les présentes Conditions Définitives.

Signé pour le compte de l'Emetteur :

Par : Thiébaut JULIN
Dûment autorisé

PARTIE B

AUTRES INFORMATIONS

1. ADMISSION AUX NEGOCIATIONS

(a)	Admission aux négociations :	Une demande d'admission des Titres aux négociations sur Euronext Paris à compter du 22 juillet 2025 sera faite par l'Emetteur (ou pour son compte).
(b)	Marchés Réglementés ou marchés équivalents sur lesquels, à la connaissance de l'Emetteur, des Titres de la même catégorie que les Titres à admettre aux négociations sont déjà admis aux négociations :	Sans Objet
(c)	Estimation des dépenses totales liées à l'admission aux négociations :	8.800 €

2. NOTATIONS

Notations :

Le Programme a fait l'objet d'une notation AA- par Fitch Ratings Ireland Limited (**Fitch**) et d'une notation AA- par S&P Global Ratings Europe Limited (**S&P**).

A la date du Prospectus de Base, Fitch et S&P sont des agences de notation établies dans l'Union Européenne et enregistrées conformément au Règlement (CE) n° 1060/2009 du Parlement européen et du Conseil du 16 septembre 2009 sur les agences de notation de crédit tel que modifié (le **Règlement ANC**) et figurent sur la liste des agences de notation de crédit publiée sur le site internet de l'Autorité Européenne des Marchés Financiers (https://www.esma.europa.eu/supervision/credit-rating-agencies/risk) conformément au Règlement ANC.

Les notations émises par Fitch et S&P sont, selon le cas, avalisées par des agences de notation établies au Royaume-Uni et enregistrées conformément au Règlement ANC faisant partie du droit applicable au Royaume-Uni en application du *European Union (Withdrawal) Act 2018* (le **Règlement ANC du Royaume-Uni**) ou certifiées en application du Règlement ANC du Royaume-Uni.

Les Titres à émettre ont obtenu la notation suivante :

Fitch : AA-

Selon les définitions de Fitch, les notations "AA" désignent des attentes de risque de défaut très faible. Elles indiquent une très forte capacité de remboursement des engagements financiers. Cette capacité n'est pas significativement vulnérable aux événements prévisibles. L'ajout du signe moins (-) indique les différences relatives de probabilité de défaut ou de recouvrement des émissions.

3. INTERET DES PERSONNES PHYSIQUES ET MORALES PARTICIPANT A L'EMISSION

Sauf pour les commissions relatives à l'émission des Titres versées à l'Agent Placeur, à la connaissance de l'Emetteur, aucune autre personne impliquée dans l'émission n'y a d'intérêt significatif. L'Agent Placeur et ses affiliés ont effectué, et pourraient être amenés à effectuer, des opérations liées à leurs activités de banque d'investissement et/ou de banque commerciale avec l'Emetteur ou les Garants, et pourraient leur fournir d'autres services dans le cadre normal de leurs activités.

4. RAISONS DE L'OFFRE ET UTILISATION DU PRODUIT

(a)	Raisons de l'offre :	Le produit net de l'émission des Titres est destiné au financement des activités conduites par l'Emetteur conformément à son objet social.
(b)	Estimation des produits nets :	19.908.000 €

5. TITRES A TAUX VARIABLE UNIQUEMENT - PERFORMANCE DES TAUX D'INTERETS

Détail de la performance du taux EURIBOR pouvant être obtenu, mais non gratuitement, de Reuters : EURIBOR01.

Référence de Marché : Les montants payables au titre des Titres pourront être calculés en référence à l'EURIBOR qui est fourni par European Money Markets Institute (**EMMI**). A la date des présentes, EMMI est enregistré sur le registre des administrateurs et des indices de référence établi et tenu par l'Autorité Européenne des Marchés Financiers conformément à l'Article 36 du Règlement (UE) 2016/1011.

6. DISTRIBUTION

	Si elle est syndiquée, noms des Membres du Syndicat de Placement :	Sans Objet
(a)	Etablissement chargé des Opérations de Régularisation (le cas échéant) :	Sans Objet
(b)	Si elle est non-syndiquée, nom de l'Agent Placeur :	Commerzbank Aktiengesellschaft
	Restrictions de vente - États-Unis d'Amérique :	Réglementation S Compliance Category 1 ; Règles TEFRA : Sans Objet
	Offre non exemptée :	Sans Objet

7. INFORMATIONS OPERATIONNELLES

(a)	Code ISIN :	FR0014011BC5
(b)	Code commun :	312175878
(c)	Nom et adresse des entités qui ont pris l'engagement ferme d'agir en qualité d'intermédiaires sur les marchés secondaires et d'en garantir la liquidité en se portant acheteurs et vendeurs, et description des principales conditions de leur engagement :	Sans Objet
(d)	Dépositaire(s) :	
	(i) Euroclear France en qualité de Dépositaire Central :	Oui
	(ii) Dépositaire Commun pour Euroclear et Clearstream :	Non
(e)	Tout système de compensation autre que Euroclear France, Euroclear et Clearstream et le(s) numéro(s) d'identification correspondant(s) :	Sans Objet
(f)	Livraison :	Livraison contre paiement
(g)	Noms et adresses des Agents Payeurs initiaux désignés pour les Titres :	**BNP Paribas** Les Grands Moulins de Pantin 9, rue du Débarcadère 93500 Pantin France
(h)	Noms et adresses des Agents Payeurs additionnels désignés pour les Titres :	Sans Objet